



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMPTES-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE 17/06/2024 A 20 HEURES 30

Nombre de conseillers

en exercice: 33

Présents : 25

Pouvoirs : 06

Votants : 31

Présents Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Geneviève HECTOR, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Jean-Pierre NEMOZ, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET.

Absent(s) ayant remis un pouvoir :

Mme Brigitte REGIS MOREAU donne pouvoir à M Roland BADOIL

Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE

M Joao DA ROCHA donne pouvoir à M Jean-Pierre NEMOZ

Mme Sandrine ARNAUD donne pouvoir à M Daniel JULLIEN

M Edouard WILLEMIN donne pouvoir à Mme Fatima FERNI

M Gerbert RAMBAUD donne pouvoir à Mme Isabelle VIDAL

Absents :

Mme Chantal BERTHILLON

M Christian NEUVILLE

Secrétaire : M Sylvain BARCET

Délibérations :

1. ASSOCIATIONS - Subventions aux associations — Exercice 2024

Le Conseil municipal,

Adopte les subventions suivantes :

par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés) Sou des Ecoles (1 450€) ; Amicale de St Laurent de Vaux (1 000€) ; ADAPEI (450 €), ABAPA (200 €), Amicale du Personnel Communal (4 800 €), Temps et Partage (1 000 €), des Amis pour l'Espoir (1 000€), Souvenir Français (400€), Twirling-bâton (1 142 €), Amicale Boule (500 €) ; Association musicale (3 000 €), Cie des Fontaines (150 €), Araire (300€), Don du sang (500€) ; Jeunes Agriculteurs (500€) ; APEL Collège Notre Dame des Vallons (1 000€).

par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés), USOL Trail (300€)

M Daniel MALOSSE est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote

par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés), OGEC crédit projet (4 000€)

Mme Isabelle VIDAL est sortie de la salle et n'a pas pris part au vote

par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés), APEL Ecole Notre Dame des Vallons (1 000€)

Mme Aline DURAND est sortie de la salle et n'a pas pris part au vote

par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés), Batterie Fanfare (4 000 €)

M Rémi GILLET est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote

par 27 voix pour (unanimité des suffrages exprimés), Comité des fêtes (2 500€)

Henri COQUARD, Aline DURAND, Chantal ROCHE, Danielle CHARVOLIN sont sortis de la salle et n'ont pas pris part au vote

Précise que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget principal 2024

2. ASSOCIATIONS - Subvention 2024 - USOL GÉNÉRAL :

Le Conseil municipal, **par 30 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

M Daniel MALOSSE est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote

Décide d'accorder une subvention de 19 838,42 € à l'USOL dans les conditions susmentionnées pour l'exercice 2024.

Acte de la mise à jour du tableau des subventions joint en annexe.

Dit que ces subventions seront mandatées au compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du budget primitif de l'exercice 2024

3. ASSOCIATIONS - Subvention 2024 à la MJC dans le cadre de la convention territoriale globale :

Le Conseil municipal, **par 29 voix pour, 1 abstention (unanimité des suffrages exprimés)**

Mme Sandrine ARNAUD est sortie de la salle et n'a pas pris part au vote

Accorde une subvention de 52 791 € à la MJC dans le cadre de la convention territoriale globale.

Dit que ces subventions seront mandatées au compte 6574 « Subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du budget primitif de l'exercice 2024.

4. ACTION SOCIALE – Subvention 2024 au Centre communal d'action sociale de Vaugneray :

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Autorise Monsieur le maire à verser une subvention de 35 000 € au CCAS.

Précise que les crédits sont inscrits au budget principal 2024.

5. SCOLAIRE – Création d'un accueil de loisirs sans hébergement dans le cadre d'un plan mercredi

Le Conseil municipal, **par 26 voix pour ; 5 abstentions (unanimité des suffrages exprimés)**

Crée un accueil de loisirs sans hébergement dans le cadre d'un plan mercredi dans les conditions susmentionnées ;

Approuve le projet éducatif de territoire 2024-2027 annexé ;

Fixe les tarifs 2024-2025 de cet accueil à compter de la rentrée ;

Approuve les modifications du règlement intérieur des temps d'accueils périscolaires ;

Dit que les recettes seront inscrites au budget 2024

6. SCOLAIRE – Création d'un comité consultatif Projet éducatif du territoire

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Crée un comité consultatif projet éducatif de territoire dans les conditions précédemment exposées

Décide de ne pas procéder au scrutin secret, après appel à candidatures et procède à l'élection à main levée en conformité avec les dispositions du code

Désigne les membres élus au sein des comités comme suit :

| | |
|--|--------------------|
| Maire | Daniel JULLIEN |
| Adjointe a la politique éducative locale | Béatrice DUMORTIER |
| Membre de la commission des affaires scolaires | Sandrine ARNAUD |
| Membre de la commission des affaires scolaires | Sylvain BARCET |
| Membre de la commission des affaires scolaires | Joao DA ROCHA |
| Membre de la commission des affaires scolaires | Ghislaine FROMM |
| Membre de la commission des affaires scolaires | Edouard WILLEMIN |
| Membre de la commission des affaires scolaires | Stéphane GILLET |
| Conseillère municipale | Aline DURAND |

Dit que le comité consultatif rythmes scolaires est supprimé.

7. SCOLAIRE – Fixation des tarifs des repas au restaurant scolaire des écoles publiques

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve les tarifs pour les repas pris au restaurant scolaire applicables au 1^{er} septembre 2024

Dit que les recettes seront inscrites au budget 2024

8. MARCHES PUBLICS – Acquisition de jeux d'extérieurs pour les besoins de la crèche

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Autorise Monsieur le Maire à refacturer le montant de l'installation des jeux de la crèche à l'association gestionnaire.

Dit que les recettes seront inscrites au budget principal 2024

9. MARCHES PUBLICS – Attribution des marchés de travaux dans le cadre de l'opération réhabilitation du monastère en vue de la création d'un lieu d'exposition « le secret des temps »

Le Conseil municipal, **par 26 voix pour, 5 Contre (majorité des suffrages exprimés)**

Attribue les marchés de travaux de l'opération pour la réhabilitation du monastère en vue de la création d'un lieu d'exposition « le secret des temps » ;

Autorise Monsieur le Maire à signer au nom de la commune lesdits marchés avec les entreprises attributaires ;

| LOT | DENOMINATION | ENTREPRISE | Montant initial € HT | Estimation € HT |
|-----|---|------------------------|----------------------|-----------------|
| 2 | DEMOLITION MAÇONNERIE AMENAGEMENTS EXTERIEURS | BADOUT | 115 080,50 € | 68 000,00 € |
| 3 | ETANCHEITE - BARDAGE VENTILE | AJ PLOMBERIE ZINGUERIE | 17 642,90 € | 21 850,00 € |
| | | | 342 885,43 € | 380 550,00 € |

Dit que les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération sont inscrits au budget principal 2024.

10. FINANCES - Budget principal de la commune nouvelle de Vaugneray – Décision modificative n°1

Le Conseil municipal, **par 26 voix pour, 5 Abstentions (unanimité des suffrages exprimés)**

Adopte la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal 2024, telle que présentée par Monsieur le Maire

Dit que le montant total de la DM n°1 est de : 0 € en dépenses et recettes – section de fonctionnement ; 664 000 € en dépenses et recettes – section d'investissement

Dit que le budget est équilibré en recettes et en dépenses pour 5 226 974, 00 € en fonctionnement et 3 908 487,00 € en investissement pour un montant total de 9 135 461,00 €.

11. FONCIER – Acquisition d'un bien immobilier cadastré AD 245 et AD 248 situé 5, rue des Chaponnières.

Le Conseil municipal, **par 26 voix pour, 5 Abstentions (unanimité des suffrages exprimés)**

Décide l'acquisition de l'ensemble immobilier cadastré AD 245 et AD 248 situé 5, rue des Chaponnières au prix de 570 000 € ;

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tout document y afférent ;

Précise que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget principal de l'exercice 2024.

12. FONCIER – Garantie d'emprunt sollicitée par ALLIADE HABITAT pour un prêt souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Construction de 18 logements locatif sociaux dans le cadre de l'opération immobilière "Les Terrasses de la Maletière".

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Article 1 : L'assemblée délibérante de la commune de Vaugneray accorde sa garantie à hauteur de 27, 00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 3 990 143, 00 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de la lettre avenant n°148 apportant modification du contrat de prêt n°157 142 constitué de 8 lignes du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 077 338, 61 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoins, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : Le Maire ou l'un de ses représentants est autorisé à intervenir à la convention portant engagement de garantie à passer entre la commune de Vaugneray et ALLIADE HABITAT, telle que celle-ci est jointe à la présente délibération.

13. FONCIER – Rétrocession des voiries du lotissement "Nature en Scène" (SFHE ARCADE) à la commune de Vaugneray à l'euro symbolique et incorporation dans le domaine public

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles mentionnées ci-dessus ;

Confirme que les voies constituant la rue Montaigne, la rue Rabelais (et sa zone de retournement), la rue Louise Labé, la rue de la Boétie et le cheminement piétonnier liant la rue Montaigne à la zone de retournement au niveau du bas de la rue Rabelais seront classées dans le domaine public communal, les conditions de l'article L. 141-3 du code de la voirie routière étant réunies (absence d'atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie), il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition desdites parcelles.

Communications :

1. Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (L.2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales).

Séance levée 22h32 Vu par Nous, Daniel JULLIEN, Maire de la commune de Vaugneray (Rhône), pour être affiché le 21/06/2024 à la porte de la Mairie.